

Maître Elodie BORÉE

Avocat au Barreau d'ARGENTAN

18 rue des Vieilles Halles
61200 ARGENTAN
Tel : 02.14.95.00.07
cabinet@boree-avocat.fr

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER D'AIDE
JURIDICTIONNELLE (en photocopies)**

X Carte d'identité

x Livret de famille (si enfants)

Extrait d'acte de naissance des enfants concernés et le vôtre, le tout datant de moins de trois mois (à fournir à réception de la décision d'aide juridictionnelle)

x Avis d'imposition reçu en août/septembre dernier sur les revenus de l'année précédente

x Justificatifs de ressources des Six derniers mois pour toute personne composant le foyer (bulletins de paie, CAF/MSA, Pôle Emploi, Indemnités journalières, pension, etc)

x Justificatif CAF / MSA (APL, Allocations Familiales, RSA)

x Justificatif de domicile récent (eau, électricité, gaz) ou attestation d'hébergement (avec carte d'identité de l'hébergeant et justificatifs de ses revenus)

x Déclaration sur l'honneur datée et signée d'absence de patrimoine immobilier et épargne « *Je soussigné(e), Monsieur/Madame _____, atteste sur l'honneur n'avoir ni patrimoine immobilier, ni épargne* » (l'attestation est à adapter en fonction de votre situation)

x Relevé de comptes bancaires laissant apparaître le solde de vos comptes + épargne (livrets)

Convocation

Timbre de plaidoirie (13 €) à régler au cabinet par chèque, espèces à réception de la facture

x Autres : tout document que vous estimez utile et notamment décision de justice antérieure